

STRASBOURG ▶ Remise de prix St-Art

# Deux jeunes plasticiens récompensés

**La Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg (SAAMS) a remis, samedi, le prix Théophile Schuler et le prix de la SAAMS respectivement à Lucas Pfeiffer et Victor Veber.**

**L**a cérémonie a eu lieu à la Foire européenne d'art contemporain et de design, St-Art. Le jury de la SAAMS, composé de galeristes, de collectionneurs et de conservateurs, a choisi cette année deux jeunes plasticiens, âgés de 25 ans.

## Des profils originaux

Lucas Pfeiffer et Victor Veber ont un parcours très particulier, puisqu'ils ne sont pas issus des écoles artistiques ou des arts décoratifs. Or la plupart des plasticiens récompensés en général par la SAAMS ont plutôt ce profil-là, a précisé la présidente, Marie-Christine Weyl.

Lucas Pfeiffer, architecte, a reçu le prix Théophile Schuler, d'un montant de 3 000 euros, pour ses créations picturales. Il est très sollicité par des galeries d'art parisiennes.

Le prix de la SAAMS, de 1 500 euros, a été attribué à Victor Veber, sculpteur, qui travaille à l'Œuvre Notre-Dame actuellement. Ses thèmes sont d'inspiration littéraire, il s'est tourné vers la création artistique après des études de lettres. La SAAMS souhaite faire dé-

**Prix Théophile Schuler**  
Et prix de la SAAMS

**SAAMS**

amis des musées



**Le jury avec les récipiendaires.** Document remis

couvrir l'art au grand public et venir en appui aux artistes.

Pour la présidente Marie-Christine Weyl, ces jeunes talents sont prometteurs et continueront à être suivis par les membres de l'association pour les soutenir dans leur projet. D'autres candidats ont bien réussi en exposant au CEAAC ; l'un d'eux a été nommé pour le coup de cœur du prix de la Ville de Strasbourg.

Parmi les personnalités pré-

sentées pour la remise des prix, il y avait le député Bruno Studer, président de la commission Éducation et culture à l'Assemblée nationale, Alain Fontanel, premier adjoint au maire en charge de la culture, Fabienne Keller, députée européenne, le conseiller départemental Yves Le Tallec et le conseiller municipal Jean-Philippe Vetter, qui ont félicité les lauréats.

N. AG.